

## **MENTION RÉSIDENT DE LONGUE DURÉE**

### **PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR**

Attention : chaque situation étant particulière, des pièces complémentaires ne figurant pas sur cette liste pourront vous être demandées

- Formulaire de demande de titre de séjour complété au recto et signé à l'encre noire (recto-verso)
- 4 Photos d'identité récentes sur fond clair (format 3,5 x 4,5 cm tête nue)
- Photocopie du titre de séjour à renouveler ou à modifier (recto-verso)
- Photocopie du passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (copie du contrat de location ou facture d'électricité/d'eau/de gaz/de téléphone fixe ou quittance de loyer non manuscrite ou acte de propriété ou attestation d'hébergement et copie de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile de l'hébergeant)
- Taxe à payer lors de la remise de la carte de séjour
- Courrier de demande d'une carte de résident longue durée

NB : le demandeur doit justifier d'au moins 5 ans de résidence en France pour pouvoir obtenir une carte de résident longue durée. Il doit également justifier, pendant ces 5 ans, avoir eu des ressources au moins équivalentes au SMIC.